

Procès-verbal & Délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Mardi 4 février 2025

Espace Cuzon

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
4 février 2025

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale) :

Isabelle ASSIH, Marc ANDRO, Thomas FEREC, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, Daniel LE BIGOT (QBO) ; Olivier BELLEC (CCA) ; Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Roger LE GOFF (CCPF) ; Jocelyne POITEVIN (DZ Co.) ; François MARTIN (DDTM) ; Albert BILLON, Xavier JODOCIUS, Gwenaëlle MUZELLEC, Hélène LE ROUX (Conseil de développement) ; Forough-Léa DADKHAH (Conseil régional de Bretagne) ; David LESVENAN (Symescoto) ; Michel COTTEN (SCoT de CCA) ;

Membres présents (ayant voix délibérative à l'Assemblée générale uniquement) :

Alain DECOURCHELLE (QBO) ; Morgane BRAESCU-ANDRIEU, Catherine ESVANT (CCA) ; Eric JOUSSEAUME (CCPBS) ; Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Daniel DUGOUA, Jean-Paul LE CORRE, Marie LE GUEN (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour le Conseil d'administration et l'Assemblée générale) :

Alain LE GRAND (Conseil départemental) a donné pouvoir à Roger LE GOFF (CCPF) ; Hervé HERRY a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Josiane KERLOC'H a donné pouvoir à Yves LE GUELLEC (CCHPB) ; Gilles SERGENT (CCSSPR) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN (DZCo.) ; Yannick LE MOIGNE (SIOCA) a donné pouvoir à Stéphane LE DOARE (CCPBS) ; Malvina DAUDUS a donné pouvoir à Albert BILLON (Conseil de développement) ;

Membres excusés ayant donné pouvoirs (pour l'Assemblée générale uniquement) :

Jean-Paul COZIEN a donné pouvoir à Isabelle ASSIH (QBO) ; Jean-Luc LECLERCQ a donné pouvoir à Marc ANDRO ; Marc BIGOT a donné pouvoir à Olivier BELLEC (CCA) ; Michel LOUSSOUARN a donné pouvoir à Olivier BELLEC ; Christelle DREANO (DZ Co.) a donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN ;

Membres excusés :

Alain ESPINASSE (Préfecture du Finistère) ; Ludovic JOLIVET (QBO) ; Christian DAUTEL, Julie DUPUY, (CCA) ; Jean-Pierre MARC, René ROCUET, Christian PENNANECH (CCPF) ; Valérie DREAU, Catherine MONTREUIL, Stéphane MOREL (CCPBS) ; Isabelle CLEMENT (DZ Co.) ; Emmanuelle RASSENEUR (CCHPB) ; Solène JULIEN - LE MAO, Gurvan KERLOC'H (CCSSPR), Angélique AUGRAIN, Colin LE BIHAN, (Conseil de développement) ;

Autres participants sans voix délibérative :

Stéphane BAUDEMONT (DDTM) ; Tristan DOUARD, Michel BOLLORE, Véronique CARIOU, Soisik DIJON, Nicolas KERLOCH, Karine LE SAGER-DIOUF (QCD) ;

Le 4 février 2025, les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale se sont réunis en salle Gwenn ha Du à l'Espace Cuzon à Quimper.

La séance est présidée par Isabelle ASSIH. Le secrétariat de séance est assuré par Stéphane LE DOARE.

La Présidente ouvre la séance à 14h35 et constate que les quorums sont atteints :

- 23 membres sur les 26 membres du Conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.
- 36 membres sur les 52 membres de l'Assemblée générale ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances ainsi constituées peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

La Présidente accueille les nouveaux membres du Conseil de développement, suite à son renouvellement, et invite à un tour de table. François MARTIN annonce qu'il s'agit de sa dernière participation aux instances de QCD avant son départ en retraite, et présente son successeur, Stéphane BAUDEMENT.

Affaires générales

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024
2. Programme partenarial 2025
3. Budget prévisionnel 2025
4. Appel à cotisations 2025
5. Rapport moral 2024

Temps de présentation – retour sur l'année 2024

Aménagement et urbanisme

6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024
7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4

Développement territorial

8. Contrat local de santé : invitation des élus aux groupes de travail
9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024

Questions diverses

10. Calendrier prévisionnel des instances et événements

1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 octobre 2024

Isabelle ASSIH présente le rapport.

Le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le procès-verbal qui sera diffusé accompagné des délibérations et des annexes.

2. Programme partenarial 2025

Isabelle ASSIH rappelle que le programme partenarial résulte d'un travail avec les EPCI et partenaires.

Marc ANDRO salue l'anticipation et la clarté du programme, permettant d'identifier les pilotes et équipes pour chaque action.

Daniel LE BIGOT propose une reformulation concernant les politiques de l'habitat durable, estimant qu'il s'agirait davantage d'une « politique durable de l'habitat ».

Marc ANDRO précise que QCD a pour vocation d'accompagner et non de définir les orientations politiques.

David LESVENAN fait référence aux Assises de la langue et de la culture bretonnes organisées par le Conseil de développement, et souhaite un renforcement des actions en faveur de la langue bretonne, qui doivent être encouragées et soutenues.

Albert BILLON approuve et alerte sur la fragilité du secteur culturel bretonnant. Il évoque une problématique d'ordre structurel et les mauvais signaux émis tels que la remise en cause du Pass culture. Il estime que le modèle associatif n'est plus adapté aux enjeux, et qu'une partie du service public repose sur le bénévolat. Il informe que le Conseil de développement a donné carte blanche à l'équipe « jeunes » pour émettre des idées qu'il espère créatives et souhaite que les élus reprennent le flambeau en lançant une large réflexion sur le système associatif.

Olivier BELLEC, en tant que maire, expose les difficultés de financement des écoles Diwan. A Trégunc, l'école existe depuis 1990 et les locaux de type modulaire nécessiteraient un remplacement. La commune serait disposée sur le principe à financer le million d'euros nécessaires. Mais il s'interroge sur la façon de faire pour que Diwan perdure sur le territoire, et plus largement pour l'avenir de la langue, et souligne aussi la grande difficulté que peut représenter le financement à de tels niveaux de Diwan, école privée sous contrat, alors que les écoles publiques, qui sont de la responsabilité directe de la commune, ont également des besoins réels.

Isabelle ASSIH rappelle le cadre légal du financement des écoles sous système de financement privé sous contrat et l'importance de connaître la loi Molac, définissant le financement communal, quand les élèves ne disposent pas d'autres offres d'éducation à la langue bretonne. Elle met également en avant la différence structurelle entre l'économie culturelle et l'économie sportive, cette dernière fonctionnant plutôt bien. Face à la baisse des budgets des collectivités, elle souligne que maintenir les subventions aux associations constitue déjà un effort politique significatif, mais que cela reste insuffisant pour répondre aux besoins. Elle invite à une réflexion sur les limites du soutien public et les éventuelles solutions à envisager.

Jocelyne POITEVIN ajoute que la baisse de natalité contribue également à amplifier le phénomène.

David LESVENAN estime qu'il faut réussir à inciter les PME à aider les associations du territoire. Il suggère que QCD organise un colloque sur ce sujet, pour un premier niveau d'information, et inviter des experts de cette réglementation.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme partenarial 2025 en vue de le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le programme partenarial 2025.

3. Budget prévisionnel 2025

Roger LE GOFF présente le rapport. Il rappelle que le premier poste de dépenses concerne l'ingénierie (le personnel). Il souligne la valeur du bâti, tout en insistant sur la prudence qui s'impose en raison de l'absence d'ASL. Concernant les actions, il salue le travail du directeur et de l'équipe tourisme pour leur agilité, faisant notamment référence au COPIL Destination du jour. Pour les ressources, il met en avant la « générosité » de QBO. Concernant Réseau TYNEO, une réserve demeure, dans l'attente de cadrage définitif de la part de l'État, représentant ainsi le seul changement majeur pour 2025.

Isabelle ASSIH rappelle qu'elle a demandé un budget prévisionnel à l'équilibre, ce qui est le cas dans la présentation du jour. Elle sollicite Tristan DOUARD pour détailler les équilibres financiers.

Tristan DOUARD explique que 93 k€ ont été économisés sur les dépenses, principalement sur les actions, et 50 k€ sur la masse salariale. Parallèlement, une augmentation des subventions de 73 k€ a été obtenue, notamment sur le volet MOS soutenu par la Région. Concernant le SPRH, 50 % du financement sera assuré par l'ANAH aux territoires de pacte. De plus, la Région, engagée dans le financement, pourra flécher son aide directement aux EPCI. Il souligne que le budget est loyal et sincère.

Albert BILLON interroge sur l'amortissement du grand plateau libre à l'étage du bâtiment principal de Cuzon. Tristan DOUARD précise que le plateau appartient à la CMA, ce qui n'a pas d'impact direct sur le budget de QCD.

Gwenaëlle MUZELLEC complète en informant que des projets sont mis en en attente, pour des raisons de choix et de restrictions budgétaires.

Roger LE GOFF rappelle que le projet de Cuzon était initialement prévu comme un bâtiment commun, mais chaque entité a finalement opté pour la construction de son propre bâtiment, ne partageant que les salles de réunion. Il souligne que ce projet demeure une belle réalisation pour la Cornouaille.

Marc ANDRO conclut en précisant que l'objectif d'un budget équilibré en 2025 sera atteint et qu'un excédent pourra être envisagé. Il affirme que la gestion de QCD est saine et que la valeur du bâtiment sera préservée.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, la Présidente invite les membres du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2025 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2025.

4. Appel à cotisations 2025

Roger LE GOFF présente le rapport, en précisant que la version définitive a été remise sur table, intégrant les chiffres de population INSEE publiés au 1^{er} janvier de cette année.

Isabelle ASSIH souligne l'importance de la charge de centralité de QBO, rappelant que, sans cette contribution, l'Agence serait fragilisée.

Le sujet n'appelant pas de questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le montant des cotisations pour l'année 2025 pour le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2025.

5. Rapport moral 2024

Isabelle ASSIH introduit le rapport et invite les responsables des pôles à présenter leur bilan.

Karine LE SAGER-DIOUF (pôle aménagement et observation du territoire), met en avant l'accompagnement des élus face à la crise du logement, les travaux réalisés sur les PLH, notamment celui de QBO, de la CCCSPR et de Douarnenez Communauté, le travail réalisé sur la sobriété foncière et la mobilité des actifs, ou encore la publication des Focus habitat.

Nicolas KERLOCH (pôle transition énergétique) présente le bilan des trois niveaux de services de Réseau TYNEO aux ménages et notamment l'explosion du nombre de demandes de conseils de premier niveau, les temps forts de l'année et la fin du SARE, remplacé par les Pactes France Rénov.

Tristan DOUARD, en l'absence de Carole ESCARAVAGE (pôle des fonds européens territorialisés et Conseil de développement), souligne l'expertise de l'équipe face à un système de subvention complexe et fragmenté. Concernant le DLAL FEAMPA, 43 % de l'enveloppe 2021-2027 a d'ores et déjà été fléchée. Concernant l'ancienne programmation LEADER 2014-2022, les derniers dossiers de paiements sur les 56 projets sélectionnés et l'enveloppe globale de 2,1 M€ ont été réalisés. Enfin, pour la nouvelle programmation 2023-2027, 23 porteurs de projets potentiels ont déjà été rencontrés.

Michel BOLLORE (pôle attractivité économique et territoriale) retrace les grandes actions liées à l'emploi, notamment la sensibilisation et l'accompagnement des recruteurs et des services RH, l'expérimentation d'une présence accrue sur des salons professionnels, ou encore les campagnes de communication.

Michel BOLLORE (pôle santé / Contrat local de santé) rappelle les quatre axes prioritaires du CLS, la priorisation en 2024 des thématiques de prévention et les campagnes lancées, le déploiement du programme MALIN, et les grands temps forts qui ont marqué l'année autour du handicap, de la santé environnement ou de la polyarthrite.

Tristan DOUARD (pôle Destination touristique) rappelle que 246 k€ ont déjà été investis sur l'enveloppe de fonds régionaux 2023-2026 dédiés à la Cornouaille, laissant un peu moins de 500 k€ à répartir sur les 3 axes de la stratégie que sont la promotion des savoir-faire, le nautisme pour tous et l'itinérance.

Albert BILLON rappelle que le Conseil de développement vient d'être renouvelé, comptant 65 ou 66 membres (en attente de la nouvelle désignation de la Chambre d'agriculture en cours d'élections). Les gros sujets pour 2025 seront l'eau, ainsi que les thématiques de l'emploi et de la jeunesse. Il assure que le CDC se positionnera aux côtés des élus pour proposer analyses et recommandations. Sur la question de la maritimité, une quinzaine de personnes sont mobilisées, avec un groupe de travail actif dans les semaines à venir.

Il salue également l'initiative des EPCI (QBO, CCA, Brest...) ainsi que la Région pour leur implication sur la question du ferroviaire.

Par ailleurs, il insiste sur la nécessité d'une veille territoriale pour attirer de nouveaux actifs et de nouveaux talents. Il évoque notamment la filière pêche (citant la situation de Saupiquet), ou la filière du bâtiment, estimant que QCD devrait intégrer les signaux émis par ces secteurs dans un observatoire territorial semestriel.

Stéphane LE DOARE témoigne des fortes inquiétudes des bolincheurs et de l'ambiance tendue dans la filière. Il estime que la pêche n'est pas soutenue à la hauteur de ses besoins et que les volumes historiques ont drastiquement chuté. Le coût du transport et l'éloignement des lieux de pêche sont problématiques. Il s'interroge sur la pérennité de l'aide des pouvoirs publics à l'investissement sur les places portuaires, au vu des évolutions constatées.

Isabelle ASSIH rappelle que la compétence économique appartient aux EPCI et qu'une étude sur l'emploi maritime est en cours par QCD. Elle s'interroge sur la nécessité de relancer la coopération avec la CCI sur le sujet de la veille économique. Concernant Saupiquet, l'annonce de la fermeture a été brutale. Un accompagnement individuel est prévu pour accompagner les salariés licenciés.

Léa-Forough DADKHAH affirme que la Bretagne reste la région au plus bas taux de chômage, mais celui des jeunes augmente. La majorité des nouveaux demandeurs d'emploi est issue des licenciements économiques. Se pose alors la question des formations stratégiques pour le territoire et la manière d'exploiter les données disponibles.

Albert BILLON insiste sur la nécessité d'une vision territoriale globale face aux mutations économiques. Il cite un reportage sur Chancerelle qui renvoie selon lui un message négatif, alors que d'autres signaux existent et doivent être pris en compte.

Jocelyne POITEVIN, même si elle se dit soucieuse pour la filière, défend une lecture plus positive du cas Chancerelle, soulignant le rôle d'ascenseur social pour les femmes, notamment issues de l'immigration. Elle alerte sur les risques de délocalisation, citant le cas de Petit Navire sous fonds thaïlandais, alors que Chancerelle reste 100 % locale.

Marie LE GUEN rappelle que la production de conserves de poisson reste stable mais que Saupiquet était leader des marques distributeurs. La pêche à la sardine se heurte à des périodes de pêches de plus en plus courtes. Mais, malgré ces défis, les entreprises restent fortement attachées au territoire.

Marc ANDRO évoque un film sur Chancelle / Connétable, où des représentants du personnel (dont une responsable ivoirienne), défendaient la production locale malgré des conditions de travail difficiles. Longtemps, les élus ne s'occupaient pas de la pêche, cette mission étant confiée à l'État et à la CCI. Or, la délégation à la CCI s'arrêtera fin 2025. Il appelle à une réflexion collective sur l'avenir de la pêche en Cornouaille.

Isabelle ASSIH fait le parallèle avec un travail mené sur Kermoyan, où le rôle des femmes a été valorisé.

Le sujet n'appelant plus questions ou de commentaires, la Présidente invite à délibérer.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2024 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2024.

6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024

Stéphane LE DOARE présente le rapport.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4

Stéphane LE DOARE présente le rapport, attirant l'attention sur un risque majeur : les logements classés G ne pouvant plus être loués à l'année, mais restant accessibles à la location touristique, ce qui pourrait aggraver la crise du logement.

Tristan DOUARD rappelle que l'objectif est d'établir des constats clairs et de proposer des actions concrètes. Il mentionne deux groupes de travail visant à l'émergence de projets concrets avec une pluralité de partenaires (privés et publics), l'un dédié au logement des actifs, et l'autre plus spécifiquement aux professionnels de santé.

Isabelle ASSIH insiste sur la nécessité de partager les expériences locales. Elle cite l'exemple de Quimper, où une mesure limite le nombre de logements de tourisme par propriétaire. Cette régulation doit être évaluée et croisée avec d'autres dispositifs pour en mesurer l'efficacité.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

8. Contrat local de santé : invitation des élus aux groupes de travail

Isabelle ASSIH présente le rapport et rappelle qu'elle a été nommée maire référente sur le handicap auprès de l'AMF. Elle exprime le souhait d'inviter les élus à un événement dédié aux 20 ans de la loi Handicap (pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), thématique relevant du Département, tandis que l'accessibilité est une compétence des communes. Cette rencontre contribuera à alimenter la réflexion nationale. Elle prévoit d'échanger avec Michel BOLLORE afin d'organiser cette journée et d'évaluer l'articulation avec la journée interprofessionnelle handicap prévue au programme de travail.

Isabelle ASSIH interroge Nicolas KERLOCH sur la question de l'accessibilité numérique, sujet pris en compte par Réseau TYNEO dans la refonte de son site internet. Celui-ci confirme que l'actualisation du site a permis d'intégrer des améliorations techniques en faveur de l'accessibilité. Isabelle ASSIH félicite cette initiative.

Hélène LE ROUX informe qu'un guide du handicap a été édité par la Chambre d'agriculture. Isabelle ASSIH manifeste son intérêt pour en prendre connaissance.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente invite à passer au point suivant.

9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024

Albert BILLON présente le rapport, soulignant que la nouvelle composition du CDC voit une progression du nombre d'actifs par rapport aux retraités. Cependant, le défi du rajeunissement des membres reste un enjeu.

Le rapport étant présenté pour information et le sujet n'appelant pas de commentaires, la Présidente informe l'assemblée que l'agenda des instances et des événements est inclus dans la liasse remise sur table.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente donne la parole à François MARTIN, qui se retire de la vie active et dont le remplaçant, Stéphane BAUDEMONT, assiste aux présentes instances.

François MARTIN revient sur l'histoire de QCD, rappelant qu'en 2000, aucune agence d'urbanisme n'existait sur le territoire. À l'époque, la Cornouaille était structurée en GIP regroupant 11 EPCI. Ce n'est qu'en 2006 que l'idée de créer une agence d'urbanisme a émergé, et c'est en 2010 qu'est née QCD. Ayant accompagné toute cette évolution, François MARTIN a vu QCD devenir un acteur clé, reconnu et incontournable pour la Cornouaille, avec des élus et acteurs impliqués. Il met en avant l'audace et l'inventivité de l'Agence ainsi que son équipe pluridisciplinaire. Pour anecdote, il rappelle avoir participé à une soixantaine de conseils d'administration et d'assemblées générales.

Il confirme son départ définitif en février. L'Assemblée l'applaudit chaleureusement.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente clôt la séance à 16h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente et par le secrétaire de séance.

La Présidente

Isabelle ASSIH



Le Secrétaire de séance

Stéphane LE DOARE

Pro Roger LE GOFF



Annexes

Sujet	Annexes	Pages
1. Procès-verbal du Conseil d'administration du 15/10/2024 (<i>validation CA</i>)	Délibération n° QCD 81.01	13
2. Programme partenarial 2024 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 81.02	15
3. Budget prévisionnel 2025 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 81.03	17 – 22
4. Appel à cotisations 2025 (<i>validation AG</i>)	Délibération n° QCD 81.04	23
5. Rapport moral 2024 (<i>validation CA & AG</i>)	Délibération n° QCD 81.05	25
6. Logement des actifs : publication du Focus n°3 et rencontre du 29 novembre 2024	Note d'information	27 – 32
7. Meublés de tourisme : publication du Focus n°4	Note d'information	33 – 38
8. Contrat local de santé (CLS) : Invitation des élus aux groupes de travail	Note d'information	39
9. Composition du Conseil de développement de Cornouaille et rapport d'activités 2024	Note d'information	41 – 42
10. Calendrier des instances et événements	Note d'information	43

Procès-verbal du Conseil d'administration du 15 décembre 2024

Le procès-verbal est soumis à approbation avant signature et envoi aux membres du Conseil d'administration, accompagné des délibérations et annexes.

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce procès-verbal.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Programme partenarial 2025

Issu d'un travail préparatoire avec chacun des EPCI et des échanges avec les Président(e)s et leurs DGS, ainsi qu'avec les partenaires de QCD, ce document a pour ambition d'apporter une bonne visibilité sur les actions planifiées et de mieux anticiper leur mise en œuvre.

Le programme partenarial fait l'objet d'une publication annuelle dédiée.

Pour la deuxième année consécutive, il est finalisé en début d'année, afin d'orienter les travaux des équipes de QCD et de les partager le plus tôt possible.

Annexe :

- *Projet de Programme partenarial maquetté*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le programme partenarial 2025 en vue de le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le programme partenarial 2025.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle', written over a horizontal line.

Isabelle ASSIH

Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel 2025 se présente comme suit :

1. En dépenses

Dotations aux amortissements : 75 k€ (cf. annexe 2)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoute l'amortissement de quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau.

QCD est propriétaire de son bâtiment, valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,7 M€. Le bâtiment ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. Son amortissement est une mesure comptable, qui ne décrit pas une dépréciation réelle.

Une légère baisse de dotations est prévue sur 2024, liée à la signature de la convention informatique avec QBO, ce matériel appartenant depuis le 1^{er} septembre 2024 à QBO et renouvelé pas ses soins.

Charges générales de gestion : 307 k€ (cf. annexe 3)

En 2025, les charges générales de gestion sont estimées à 307 k€.

Les postes de dépenses eau, électricité, nettoyage des locaux, taxe foncière des locaux communs sur le site de Cuzon (l'ensemble des charges de copropriété de la future ASL) sont estimés, car l'organisation n'est toujours pas finalisée. Le nouveau report de la création de l'ASL ne permet pas d'avoir une vision claire du niveau des charges de copropriété. La prudence s'impose.

Charges de personnel : 1 634 k€

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de l'association, qui s'appuie essentiellement sur son ingénierie propre pour mener son programme d'actions.

Elles sont en diminution par rapport à 2024 ; l'effectif de l'Agence sera constitué de 30,8 ETP en 2025. Le budget 2025 prévoit un montant de 1 634 k€, contre 1 683 k€ en 2024, et 1 623 k€ en 2023. La masse salariale est en légère baisse malgré un effectif à la hausse, notamment du fait d'une provision (non reconduite en 2024) pour le passage à la convention collective SYNTEC qui devrait finalement être effective début 2026.

Il convient donc de noter l'obligation de rattachement de QCD à la convention collective SYNTEC avec application au 01/01/2026, dont les effets financiers ne sont pas encore pleinement appréhendés et devront être intégrés au budget 2026.

L'équipe de l'Agence est stabilisée, néanmoins 2 recrutements ont été effectués en janvier 2025 suite à une démission et un arrêt maladie de plus de 6 mois.

À fin 2024, l'effectif comptait 2 CDD et un alternant :

- Ressources : alternance en cartographie - géomatique

- Réseau TYNEO : 1 contrat à échéance au 31/12/2024, qui fera l'objet d'un recrutement en CDI dès que possible, pour la mise en œuvre du Pacte territorial pour la rénovation de l'habitat
- Aménagement : 1 poste à échéance du 23/07/2025

Un renfort temporaire de l'équipe tourisme, financé à 80 % par les fonds régionaux pour une durée prévisionnelle de 6 mois, a eu lieu en janvier 2025.

Le taux d'absentéisme est estimé à 6 %, correspondant à la moyenne nationale.

Actions

En 2025, le montant global des actions hors charges de personnel est estimé à 205 k€ (298 k€ en 2024), un effort ayant été réalisé sur l'ensemble des pôles pour ajuster les actions aux ressources et au contexte national auxquels sont confrontées l'ensemble des collectivités.

Il convient de se rapprocher du programme de travail pour prendre connaissance du détail de ces actions.

Ces charges devront être ajustées en fonction du plan d'actions validé par les instances de QCD.

2. En ressources

Cotisations adhérents EPCI : 1 209 k€

Il est proposé pour 2025 le maintien de la structure des cotisations (liée au nombre d'habitants), à savoir :

- Un montant prévisionnel de 528 k€ de cotisations des 6 EPCI cornouillais hors QBO, soit toujours un montant de 3 € / habitant ;
- La cotisation de QBO se distingue de celles des autres EPCI, dans la mesure où elle intègre, en surplus d'une cotisation d'un montant de 3 € / habitant, une charge de centralité assumée depuis plusieurs années.
QBO a souhaité réajuster sa cotisation en 2023, pour la porter à un équivalent de près de 6,50€ par habitant, soit un montant prévisionnel de 681 k€.
Malgré cette baisse, le montant total de la cotisation de QBO représente encore 56 % des cotisations des EPCI.
Les montants définitifs des cotisations qui seront inscrits dans les conventions bilatérales entre QCD et les EPCI seront ajustés sur la base des données INSEE publiées en 2025.

Cotisations autres adhérents : 32 k€

- 4 k€ de forfait cotisation de la part des trois chambres consulaires et du SIOCA ;
- 28 k€ de la part de la Région, notamment aux fins d'observation territoriale (Mode d'occupation du sol).

Ressources hors cotisations : 980 k€

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention de **l'État** à hauteur de 96 k€ au titre de l'agence d'urbanisme ;
- La subvention de **l'ARS** de 53 k€ pour financer le CLS ;
- La subvention du **SYMESCOTO** pour 60 k€ dédiée à l'appui du SCoT de l'Odét et au travail sur l'InterSCoT ;

- **Quimperlé Communauté** participe à la Destination touristique à hauteur de 29 k€, soit 0,50 € / habitant.
- De la **Région** (368 k€) :
 - 65 k€ pour le Conseil de développement ;
 - 130 k€ pour Réseau TYNEO ;
 - 9 k€ pour le projet énergie de Kerfeunteun ;
 - 45 k€ pour le Feampa ;
 - 111 k€ pour la Destination touristique Quimper Cornouaille ;
 - 8 k€ pour l'observatoire de l'emploi maritime.
- Des fonds européens (123 k€) :
 - 78 k€ pour le fonctionnement du GAL Leader ;
 - 45 k€ pour le fonctionnement du GALPA Feampa.

Une subvention de QBO pour 9 k€ sur le projet énergie de Kerfeunteun, et la participation des offices de tourisme et partenaires pour 11 k€ sur des actions de la Destination touristique, viennent compléter les ressources.

La modification du processus de financement en cours de Réseau TYNEO par le reversement à QCD d'une quote-part des subventions ANAH perçues directement par les EPCI et leur groupement (SIOCA), est estimé à 210 k€, sous réserve de complément du cadrage de la part de l'État.

Les autres produits correspondent aux revenus de placements sécurisés (estimés à 21 k€). Une forte fluctuation de la trésorerie est observée en cours d'année ; aussi les placements ont-ils été adaptés à cette contrainte et nous permettent de pallier des échéances d'encaissement de subventions ou de cotisations non maîtrisables, tout en décaissant les frais correspondants à ces projets aux échéances prévues.

En synthèse, le budget présenté est à l'équilibre pour 2025.

Il convient cependant de souligner la fragilité de cet équilibre, avec un plan d'actions à la baisse, des cotisations fixes face à des coûts en constante augmentation, une incertitude sur l'estimation des charges de copropriété, et une obligation d'application de la convention collective nationale Syntec au 1^{er} janvier prochain dont les effets financiers sont en cours d'évaluation.

Annexes :

1. Budget prévisionnel 2025
2. Dotations aux amortissements et provisions prévisionnelles 2025
3. Détail des frais généraux prévisionnels 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le budget prévisionnel 2025 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le budget prévisionnel 2025.

La Présidente,

Isabelle ASSIH

	Pôle Aménagement et observation du territoire		Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique		Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL 2025	TOTAL GÉNÉRAL 2024
	Aménagement du territoire	Observation du territoire + Ressources	CLS	Attractivité économique		Transition énergétique	Réseau TYNEO	FEAMPA/LEADER	Conseil de développement		
POSTES											
Postes directs en ETP	4,6	2,7	2,1	2,1	3,2	0,6	6,7	3,4	1,1	26,4	25,7
Postes indirects, stages et provisions	0,7	0,4	0,3	0,3	0,5	0,1	1,1	0,6	0,2	4,3	4,6
SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP	5,3	3,2	2,4	2,4	3,7	0,7	7,7	4,0	1,3	30,8	30,3
DÉPENSES (en €)											
FRAIS DE PERSONNEL & FRAIS GÉNÉRAUX											
frais de personnel	286 437	160 761	116 176	128 802	179 087	39 352	285 103	198 484	52 120	1 446 322	1 433 843
frais ventilés indirects, stages et provisions	32 390	19 392	14 810	14 810	22 730	4 262	47 236	24 151	7 813	187 594	249 072
frais généraux & taxes	52 938	31 693	24 205	24 205	37 150	6 966	77 201	39 471	12 770	306 600	282 900
SOUS-TOTAL frais de personnels & frais généraux	371 765	211 846	155 191	167 817	238 967	50 579	409 540	262 106	72 704	1 940 516	1 965 815
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS											
SOUS-TOTAL dotations aux amortissements	12 950	7 753	5 921	5 921	9 087	1 704	18 885	9 655	3 124	75 000	80 000
ACTIONS											
SOUS-TOTAL actions	11 500	15 100	15 000	27 000	76 671	10 000	20 000	11 550	18 650	205 471	298 081
TOTAL DÉPENSES	396 215	234 699	176 112	200 738	324 725	62 283	448 425	283 311	94 478	2 220 987	2 343 896
PRODUITS (en €)											
COTISATIONS EPCI + MEMBRES (réparties en % des coûts nets par pôle)											
Quimper Bretagne Occidentale	129 556	123 296	66 618	109 067	94 011	23 968	57 164	61 789	15 478	680 947	680 311
Concarneau Cornouaille Agglomération	30 562	29 085	15 715	25 729	22 177	5 654	13 485	14 576	3 651	160 635	159 348
Pays Bigouden Sud	22 255	21 179	11 443	18 735	16 149	4 117	9 819	10 614	2 659	116 970	116 475
Pays Fouesnantais	17 139	16 311	8 813	14 429	12 437	3 171	7 562	8 174	2 048	90 084	89 640
Douarnenez Communauté	10 833	10 309	5 570	9 120	7 861	2 004	4 780	5 166	1 294	56 937	56 205
Haut Pays Bigouden	10 800	10 278	5 553	9 092	7 837	1 998	4 765	5 151	1 290	56 763	56 667
Cap Sizun - Pointe du Raz	8 886	8 456	4 569	7 481	6 448	1 644	3 921	4 238	1 062	46 704	46 752
Région Bretagne	5 422	5 160	2 788	4 565	3 935	1 003	2 392	2 586	648	28 500	
Autres adhérents (CCI, CMA, CA, SIOCA)	761	724	391	641	552	141	336	363	91	4 000	4 000
SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI + MEMBRES	236 214	224 800	121 462	198 857	171 406	43 700	104 224	112 657	28 221	1 241 540	1 209 398
RESSOURCES (HORS COTISATION) (Fonctionnement et actions)											
Leader	0	0	0	0	0	0	0	77 800	0	77 800	106 260
Feampa	0	0	0	0	0	0	0	45 100	0	45 100	43 400
État	96 289	0	0	0	0	0	0	0	0	96 289	96 300
ARS	0	0	53 000	0	0	0	0	0	0	53 000	45 000
Région	0	7 700	0	0	110 725	9 000	130 000	45 100	65 372	367 897	498 907
SYMESCOTO	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	60 000
Quimper Bretagne Occidentale	0	0	0	0	0	9 000	0	0	0	9 000	0
Quimperlé Communauté	0	0	0	0	29 052	0	0	0	0	29 052	28 729
Entreprise OT Autres	0	0	0	0	10 500	0	0	0	0	10 500	0
SOUS-TOTAL RESSOURCES (HORS COTISATIONS)	156 289	7 700	53 000	0	150 277	18 000	130 000	168 000	65 372	748 638	784 816
REVERSEMENT SPRH (SUBV. ANAH + REGION + PART EPCI) et AUTRES PRODUITS											
P. Bigouden Sud, Haut P. Bigouden, Douarnenez Co., Cap Sizun - PdR (SIOCA)							72 100			72 100	
Quimper Bretagne Occidentale							74 900			74 900	
Concarneau Cornouaille Agglomération							39 900			39 900	
Pays Fouesnantais							23 100			23 100	
Autres ressources	3 712	2 199	1 650	1 881	3 042	584	4 201	2 654	885	20 809	
SOUS-TOTAL REVERSEMENT SPRH + AUTRES PRODUITS	3 712	2 199	1 650	1 881	3 042	584	214 201	2 654	885	230 809	784 816
TOTAL PRODUITS	396 215	234 699	176 112	200 738	324 725	62 283	448 425	283 311	94 478	2 220 987	2 126 204
Écart produits - dépenses										0	-217 692

Quimper Cornouaille Développement

Amortissements 2025

DAP	Compte	2022	2023	2024	2025
Incorporelles	280500	930	727	500	0
Constructions	281300	43 910	87 819	84 000	84 112
Matériel				60	107
Agencements	281100	7 395	7 395	2 100	2 131
Mat. transport	281200	440	440	450	0
Mat. bureau	281300	4 272	4 272	6 600	6 710
Mobilier	281400	1 183	1 183	1 400	1336
Autres immo. corp.	281800	1 067	1 067	1 200	271
TOTAL DAP		59 197	102 904	96 310	94 667

Subvention virée au résultat		2022	2023	2024	2025
	777/131200	8 703	17 406	17 400	20 000

(base 453693,62)

DAP nettes de sub. virée au résultat	50 494	85 498	78 910	74 667
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------

Quimper Cornouaille Développement

Frais généraux (détail) 2025

Hors salaires et charges salariales dont taxes liées	Libellés	Budget 2025	Budget 2025 Sous-totaux
60610000	Carburant	3 000	
60611000	Electricité (bâtiment QCD + locaux communs)	15 000	
60610200	Eau (bâtiment QCD)	500	
60610300	Gaz (locaux communs)	1 500	
60630000	Fournitures entretien et petit équipement	6 000	
60640100	Fournitures : administratives	4 500	
60680000	Fournitures : diverses	5 000	35 500
61100000	Sous traitance générale	2 000	
61320100	Location : salles	1 000	
61350000	Location : véhicule	9 500	
61360000	Abonnement immatériel, hébergement	7 500	
61370000	Hébergement Quadra cloud (logiciel compta.)	1 600	
61400000	Charges de copropriété ASL Cuzon (dont eau, électricité, ...)	26 000	
61500100	Entretien locaux	16 000	
61550000	Entretien et réparations véhicules	1 600	
61560300	Maintenance sites & logiciels	3 800	
61560500	Prestations informatiques QBO	59 000	
61560600	Maintenance autre	500	
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200	
61600000	Assurances	7 000	
61800100	Formations	20 000	
61802000	Documentation générale (abo.)	4 000	
61803000	Doc. statistique	2 000	
61850000	Frais de colloque et séminaire	2 500	164 200
62261000	Honoraires : comptables	5 000	
62262000	Honoraires : social	20 600	
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 300	
62264000	Honoraires avocats...	12 000	
62310100	Annonces et insertions	500	
62340100	Cadeaux	900	
62360000	Catalogues et imprimés	3 000	
62360100	Supports de communication	500	
62370100	Publications extériorisées	3 000	
62510100	Frais de déplacement	8 000	
62560100	Frais de mission & inscriptions	500	
62570000	Réceptions et frais de séjour	2 000	
62580000	Plateaux repas	2 000	
62610000	Frais postaux	5 000	
62621000	Téléphone mobile	800	
62630000	Liaisons informatique	500	
62660000	Location fibre noire	5 200	
62700000	Services bancaires	500	
62800500	Cotisations	8 100	84 400
63512000	Taxe foncière	7 900	
63780000	Taxes diverses	100	8 000
64140010	Indemnité vélo	500	
64750500	Cotisations : médecine du travail	5 000	5 500
65160000	Droits d'auteur	500	500
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	8 000	8 000
65800000	Charges diverses	500	500
	TOTAL	306 600	306 600

Appel à cotisations 2025

Conformément au projet de budget présenté pour 2025, il a été proposé de maintenir le niveau des cotisations des EPCI par habitant* à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale : 687 096 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 369 975 € + 3 € / habitant soit 317 121 €.
- Cotisation annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI, soit 530 694 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire de la Région Bretagne : 28 k€
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents : 1 000 €.

Une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2025.

**Base : population légale INSEE 2021 publiée au 01/01/2025.*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le montant des cotisations pour l'année 2025 pour le soumettre à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le montant des cotisations pour l'année 2025.

La Présidente,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle ASSIH', written in a cursive style.

Isabelle ASSIH

Rapport moral 2024

Le rapport d'activités soumis aux instances statutaires de Quimper Cornouaille Développement retrace l'ensemble de l'activité de l'Agence sur l'année écoulée.

L'édition 2024, comme celle de 2023, a pour principaux objectifs de porter la parole des élus référents, de balayer de manière représentative les temps qui ont marqué l'année, tout en facilitant l'identification des domaines d'expertises, de souligner quelques données relatives au budget de l'Agence et à ses ressources humaines, et de valoriser les actions de communication.

Une présentation « rétrospective » des points saillants de l'année 2024 a été effectuée lors des instances.

Annexe :

- *Rapport d'activités 2024 maquette*

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide le projet de rapport moral 2024 et le soumet à approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, à l'unanimité, approuve le rapport moral 2024.

La Présidente,



Isabelle ASSIH

Logement des actifs : publication du Focus n°3 et Rencontre / Petit-déjeuner du 29 novembre 2024

Une cinquantaine de personnes ont participé à la 2^e rencontre « **Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille** » organisée par Quimper Cornouaille Développement le 29 novembre dernier.

Elus et techniciens des collectivités locales, acteurs du logement, employeurs ont ainsi pu :

- Découvrir les principaux enseignements de l'enquête réalisée auprès des employeurs sur les difficultés de logement de leurs salariés ;
- Ecouter et échanger avec des porteurs de projets en matière de logement des actifs, que ce soit pour un point d'étape sur les avancées réalisées depuis janvier 2024, ou pour découvrir de nouveaux projets ayant émergé récemment ;
- Rencontrer des acteurs en dehors de leur réseau habituel, contribuant ainsi à l'émergence de solutions partenariales adaptées aux enjeux de la Cornouaille.

Ce petit-déjeuner constitue la **2^e rencontre consacrée par QCD à la crise du logement et ses conséquences pour les actifs**, un enjeu clé pour le dynamisme économique de la Cornouaille. La première rencontre "Faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille" s'était tenue le 31 janvier 2024.

Inscription aux groupes de travail

Ces rencontres visent à contribuer à faciliter l'accès au logement des actifs en Cornouaille en favorisant l'interconnaissance, les échanges et le travail collectif entre partenaires publics et privés. En effet, l'étude menée en 2023 a démontré que seule une coopération étroite peut permettre d'apporter des réponses efficaces à cette problématique.

Pour accompagner la mise en œuvre de solutions opérationnelles, QCD propose la mise en place de deux groupes de travail :

- Le modèle de résidence meublée dédiée aux actifs en mobilité : Quelles conditions de réussite de sa répliquabilité ? Quel modèle économique ? Quel montage juridique ? *22 participants se sont déjà inscrits en séance.*
- Quelles solutions pour répondre aux besoins des professionnels de santé ? Quels besoins spécifiques ? Quelles réponses possibles ? *Ce groupe rassemble pour l'instant 9 participants.*

L'étude sur le logement des actifs

Menée en 2023 par QCD et Action Logement, cette étude a été réalisée en concertation avec des acteurs engagés sur la question (MEDEF29, OPAC Quimper-Cornouaille, Investir en Finistère...), à l'échelle des 7 EPCI de Cornouaille. Elle met en lumière les besoins spécifiques des nouveaux actifs et les difficultés rencontrées pour accéder à un logement.

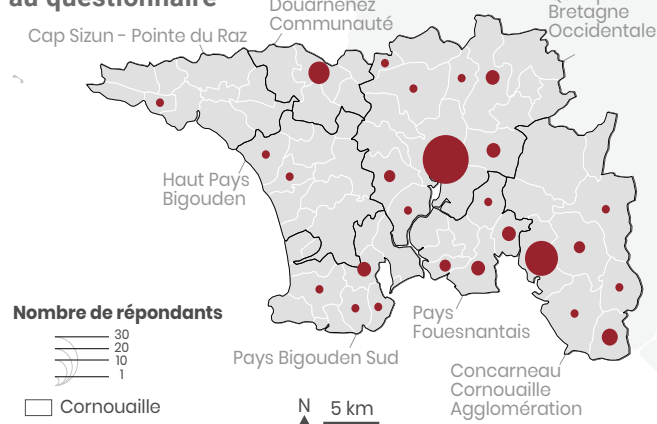
Annexe : Focus habitat n°3 « Difficultés d'accès au logement des nouveaux actifs en Cornouaille : la vision des employeurs »

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AU LOGEMENT DES NOUVEAUX ACTIFS EN CORNOUAILLE : LA VISION DES EMPLOYEURS

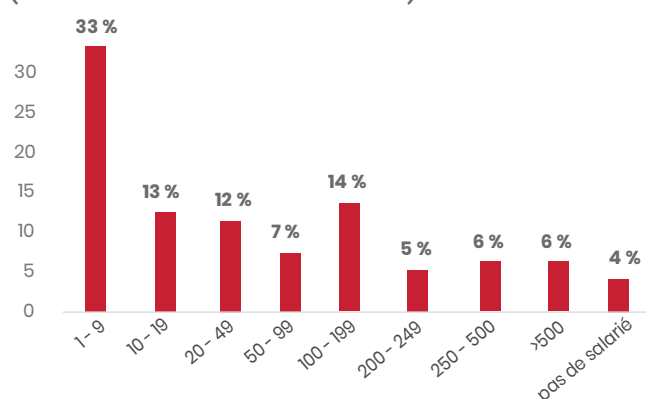
Le deuxième volet de l'étude menée en partenariat avec Action Logement, le MEDEF29 et Investir en Finistère sur les difficultés des nouveaux actifs cornouaillais à trouver un logement apporte un éclairage sur la vision des employeurs à ce sujet. Par nouveaux actifs, il faut entendre : « les salariés, stagiaires et alternants de longue durée, récemment recrutés, qu'ils soient déjà résidents en Cornouaille ou qu'ils viennent d'ailleurs, de tout niveau de qualification, et indifféremment situés dans les secteurs privés ou publics, ainsi que les saisonniers. »

À partir d'une enquête fondée sur une série d'entretiens qualitatifs avec des représentants de réseaux d'employeurs et d'un questionnaire diffusé largement aux employeurs du territoire, dont les adhérents d'Action Logement, cette publication dresse le portrait des répondants. Elle expose ensuite leur analyse de la situation à travers le profil d'actifs les plus touchés, le type de difficultés rencontrées et enfin les solutions envisagées.

Localisation des employeurs ayant répondu au questionnaire



Nombre de salariés permanents (hors saisonniers ou intérimaires)



PORTRAIT DES RÉPONDANTS

MÉTHODOLOGIE

Le questionnaire a été diffusé par e-mail à plus de 3 000 destinataires et relayé sur les réseaux sociaux du 31 mai au 12 juillet 2023. Un peu plus d'une vingtaine d'entretiens avec des représentants de réseaux d'employeurs (MEDEF 29, UMIH 29, CDG 29, Ateliers bretons de l'emploi, etc.), des responsables des ressources humaines de grandes entreprises, des chargés de développement économique ou tourisme des intercommunalités de Cornouaille, ont aussi été menés.

96 employeurs, dont 23 adhérents d'Action Logement, ont répondu au questionnaire. Sans être un échantillon représentatif des employeurs cornouaillais, cela représente un nombre suffisant pour pouvoir être analysé statistiquement et, à l'évidence des employeurs particulièrement concernés par la problématique. Des enseignements peuvent en être tirés.

UNE MAJORITÉ DE PETITES, VOIRE TRÈS PETITES ENTREPRISES

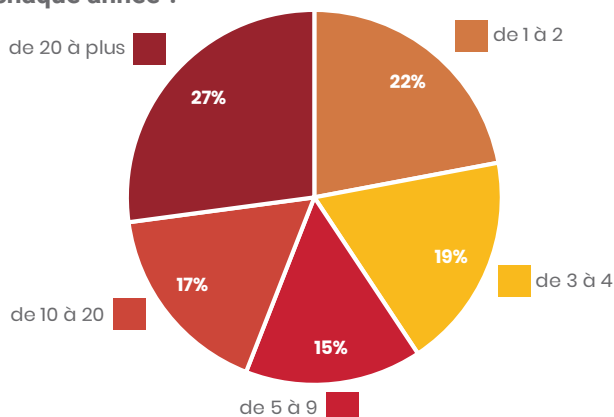
Les 96 répondants sont issus de 27 communes différentes et de celles qui comptent le plus d'emplois.

57 % d'entre eux sont de petites (moins de 50 salariés), voire de très petites entreprises (33 % de moins de 10 salariés).

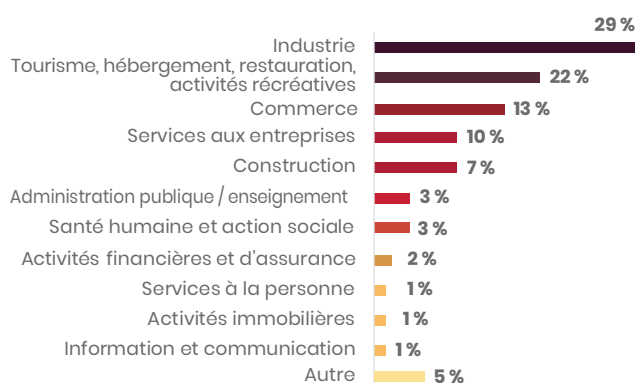
UNE MAJORITÉ D'ENTREPRISES RECRUTANT DES SAISONNIERS

60 % d'entre eux recrutent des saisonniers, souvent un nombre significatif : plus de 10, voire plus de 20 pour près de la moitié d'entre eux, et pour une durée de 1 à 3 mois par an. Principalement sur la période estivale, de juin à août pour les trois quarts d'entre eux. L'emploi de saisonniers concerne la plupart des secteurs d'activités et pas uniquement le tourisme.

Combien de saisonniers employez-vous chaque année ?



Secteur d'activité de l'organisme



On observe une faible représentation du secteur public (4 répondants) et une forte représentation du secteur de l'industrie.

PROFIL DES ACTIFS LES PLUS VULNÉRABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

L'analyse des 96 réponses d'employeurs, ainsi que les entretiens qualitatifs, ont permis d'identifier quelques enseignements majeurs.

UN PROFIL TYPE DOMINANT QUI CACHE UNE MULTITUDE DE SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ

Les employeurs n'ont pas forcément connaissance des conditions de logement de leurs salariés. Ainsi entre un quart et un tiers déclare ne pas savoir quelle catégorie de salariés connaît le plus de problèmes de logement et 12 % n'ont pas connaissance de problèmes de logement de leurs salariés.

Selon les employeurs répondants, les difficultés d'accès au logement des actifs :

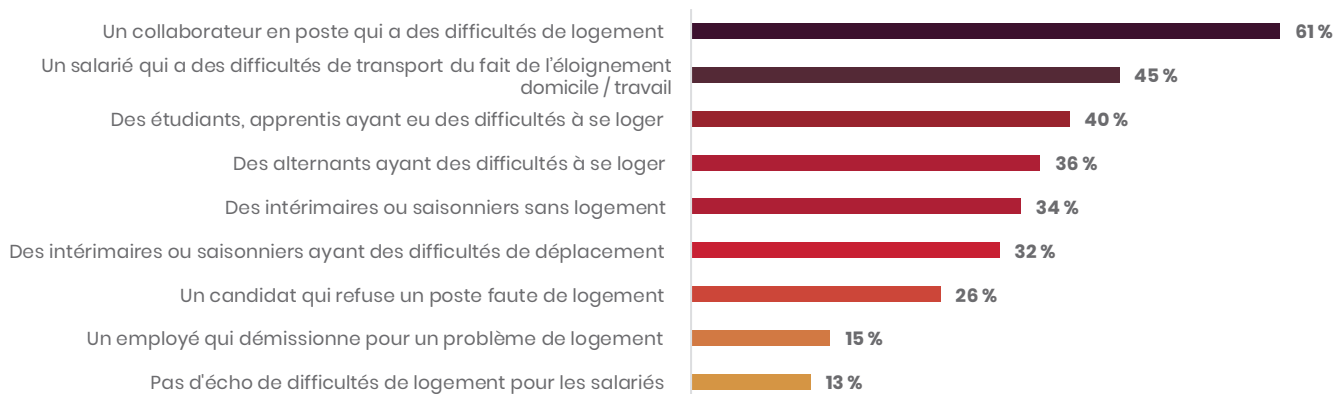
- se concentrent sur les moins de 30 ans (52 %), les ouvriers (40 %) ou employés (29 %), les célibataires (44%), les jeunes actifs avec moins de 5 ans d'expérience (58 %) ;
- touchent particulièrement les contrats précaires (CDD, alternants, intérimaires, saisonniers, contrats de projet notamment expatriés), moins stables et/ou aux budgets plus contraints, sans épargner les CDI, notamment pendant leur période d'essai, quel que soit leur niveau de revenu ;
- concernent aussi les salariés en poste, notamment lors de divorces ou de séparations, de plus en plus nombreux, qui doublent le besoin de logement du ménage ;
- se cumulent avec des difficultés de mobilité domicile/travail ;
- affectent les métiers en tension, dans le domaine médical et paramédical (aide-soignant, infirmier, interne en médecine, etc.), de l'aide à la personne et de l'animation ;
- se répartissent à parts égales (38 %) entre les salariés finistériens et ceux arrivant en Finistère ;
- se heurtent à des enjeux de temporalité spécifique en Cornouaille compte tenu de l'attractivité touristique, avec des difficultés accrues en été, en raison de la demande des saisonniers et de la concurrence de la location saisonnière, qui conduit des actifs à devoir quitter leur logement locatif durant la saison estivale.

Cette diversité de profils induit des besoins différenciés qu'une réponse unique ne peut satisfaire.

DES DIFFICULTÉS DE LOGEMENT QUI IMPACTENT LE RECRUTEMENT ET LA FIDÉLISATION

Les freins à l'accès au logement génèrent pour les employeurs des difficultés de recrutement mais aussi de fidélisation. Les difficultés de logement peuvent conduire au refus de poste (26 %) et parfois même à la démission (15 %). Lors des entretiens, des employeurs nous ont cité des situations extrêmes, comme des salariés logeant au camping ou dormant dans leur voiture faute d'avoir trouvé d'autres solutions.

Au cours des 5 dernières années, avez-vous déjà rencontré l'une des situations suivantes ? (plusieurs choix possibles)



Toutefois, si le logement peut être un facteur complexifiant les recrutements et la fidélisation, ce n'est pas le seul, ni même le principal. Les employeurs soulignent que d'autres aspects impactent également l'attractivité de certains métiers : rémunération, pénibilité, conditions de travail, etc.

DES SALARIÉS VICTIMES DE LA CRISE DU LOGEMENT

Les employeurs ont une analyse assez juste des causes des difficultés de logement de leurs salariés. Les 4 premiers facteurs explicatifs sont, selon eux :

- le manque de logements locatifs pour 72 % et de logements sociaux pour 25 % ;
- les loyers trop élevés pour 56 % ;
- la concurrence de la location saisonnière pour 45 % et des résidences secondaires pour 34 % ;
- l'éloignement du lieu de travail des biens disponibles pour 38 %.

La question de la pénurie de l'offre apparaît comme la première cause de difficulté. La forte concurrence de la demande sur la typologie recherchée est également ressortie des entretiens. Loin d'être un critère de priorisation dans l'accès au logement, la mobilité

professionnelle est le plus souvent un handicap.

En complément, les employeurs ont souvent relevé, tant dans le questionnaire que lors des entretiens, la problématique des déplacements domicile-travail de leurs actifs (dont les saisonniers) comme une difficulté supplémentaire : éloignement domicile-travail (45 %), temps de trajet et coût des déplacements, manque d'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle.

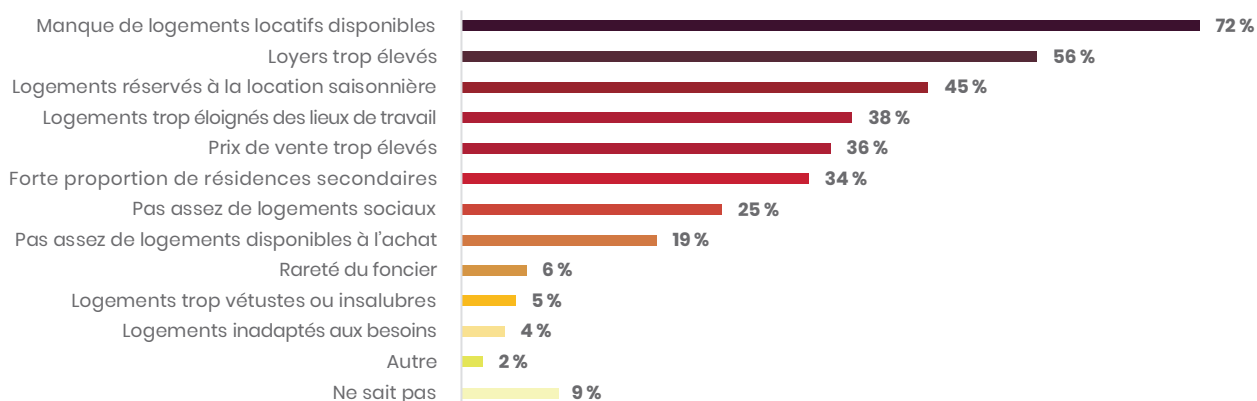
DES EMPLOYEURS PRÊTS À AGIR POUR LE LOGEMENT DE LEURS SALARIÉS

DES EMPLOYEURS À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

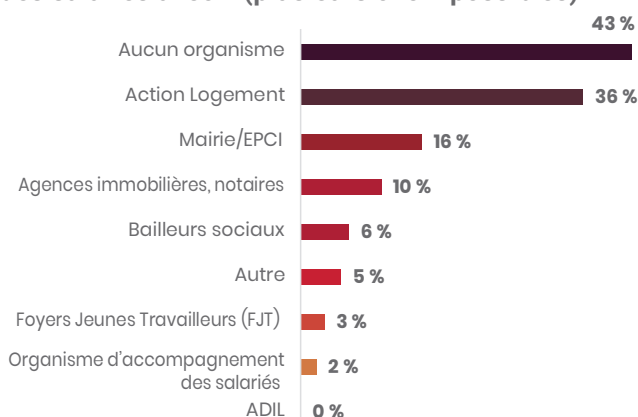
92 % des employeurs comptent embaucher des salariés permanents dans les 2 ans à venir (dont 26 % envisagent de recruter plus de 10 salariés permanents). Les problèmes de logement des salariés vont donc probablement perdurer...

Face aux difficultés de logement des actifs en Cornouaille, 51% des employeurs répondants se disent prêts à s'associer à des démarches collectives avec des partenaires publics et/ou privés. Un tiers à intervenir plus directement pour loger leurs salariés. 29 % ont même déjà testé des solutions.

Avez-vous pu identifier les causes de ces difficultés de logement ? (plusieurs choix possibles)



Êtes-vous en contact sur le sujet du logement des salariés avec ? (plusieurs choix possibles)



Pour autant, ils se sentent assez démunis pour agir, principalement par méconnaissance des acteurs du domaine.

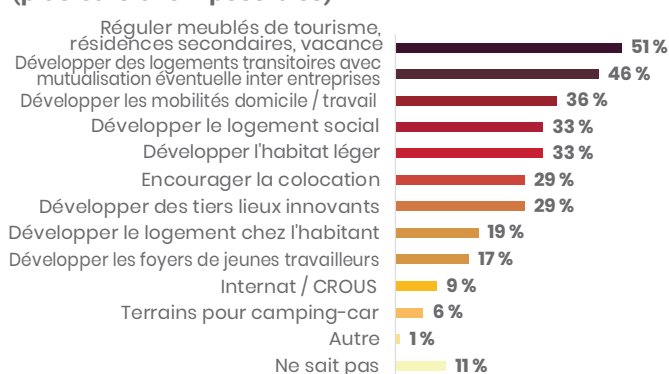
Si 36 % des répondants sont en contact avec Action Logement, 43 % n'ont de lien avec aucun organisme. Renforcer les intermédiations entre les entreprises et les acteurs du logement constitue sans doute un levier d'amélioration.

DES SOLUTIONS PLURIELLES, D'INITIATIVE PUBLIQUE ET/OU PRIVÉE

Parmi les actions à mener, les employeurs se tournent vers les pouvoirs publics en mettant en priorité le besoin de régulation des meublés de tourisme et des résidences secondaires (51 %) pour remettre sur le marché une offre de logement à l'année et fluidifier les parcours résidentiels.

Ensuite, parmi les pistes à approfondir, ils sont en demande de logements transitoires avec des baux inférieurs à un an assortis de possibles mutualisations inter-entreprises

Quelles pistes approfondir selon vous ? (plusieurs choix possibles)



(46 %). Les modèles alternatifs au logement classique, comme les tiny houses (33 %), ou la mise en place de tiers-lieux innovants proposant des espaces communs, en plus du logement, des espaces de co-working (29 %), souvent dans le cadre d'initiatives publiques/privées, sont aussi mis en avant. La colocation (29 %) ou l'hébergement chez l'habitant (19 %) sont également avancés comme des solutions. Plus classiquement, ils s'en remettent aux bailleurs sociaux pour développer le logement social (33 %).

À noter, le développement de solutions de mobilité domicile-travail arrive en 3^e position des pistes à approfondir.

Il n'y a donc pas, pour eux, une seule réponse aux difficultés d'accès au logement des actifs en Cornouaille. Certaines solutions, transitoires, sont réalisables à court terme, permettant de répondre à l'urgence de la situation actuelle (colocation intergénérationnelle, habitat léger...), tandis que d'autres prennent plus de temps à être mises en œuvre (logement social, construction neuve...).

L'objectif de l'enquête était d'objectiver les difficultés de recrutement induites par des problèmes d'accès au logement des actifs en mobilité professionnelle. Elle a mis en évidence une problématique complexe, comme le Focus habitat n°2 « Loger les actifs : un enjeu essentiel pour le dynamisme économique de la Cornouaille » l'avait fait en janvier 2024, appelant inévitablement des réponses plurielles (à retrouver sur qcd.bzh).

Elle avait aussi pour finalité d'entrer en contact avec des employeurs prêts, dans une logique de projets, à participer à la définition et à la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins de ce public spécifique. Une première rencontre entre élus du territoire, acteurs du logement et acteurs économiques a ainsi eu lieu en janvier 2024. Des témoignages d'expérimentations de solutions innovantes y ont été présentés, qui illustrent le potentiel cornouillais. Un prochain Focus habitat sera consacré à la caractérisation des besoins spécifiques des nouveaux actifs et aux réponses opérationnelles et partenariales employeurs / collectivités / acteurs du logement qui peuvent y être apportées.

Quimper Cornouaille Développement
Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex – Tél. 02 98 10 34 00 – contact@qcd.bzh – www.qcd.bzh

Meublés de tourisme Publication du Focus n°3

Le 13 décembre dernier, QCD a organisé la rencontre *"Les meublés de tourisme en Cornouaille : un enjeu certain, des solutions possibles !"*

La tension croissante sur le logement en Bretagne, régulièrement relayée par la presse, fait craindre une inflexion du dynamisme résidentiel. En Cornouaille, les élus et les chefs d'entreprise s'alarment : le parc de logements est saturé et un nombre croissant de ménages ne parvient plus à se loger.

A contrario, le meublé de tourisme connaît une ascension fulgurante, dans de nombreuses zones touristiques, depuis l'émergence des plateformes de réservation. Cette orientation des biens immobiliers vers un usage commercial s'est particulièrement faite ressentir après la crise du Covid-19, avec une hausse de 34 % des annonces entre 2021 et 2023. Le meublé de tourisme est ainsi régulièrement accusé de détourner une partie du parc de logements, au détriment des habitants permanents.

Qu'en est-il réellement ? Le meublé de tourisme est-il responsable de la crise du logement en Cornouaille ?

Ce quatrième Focus habitat synthétise l'état de la connaissance sur ce sujet.

Annexe : Focus habitat n°4 « Meublés de tourisme : quel impact sur la crise du logement en Cornouaille »

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

MEUBLÉS DE TOURISME : QUEL IMPACT SUR LA CRISE DU LOGEMENT EN CORNOUAILLE ?

La tension croissante sur le logement en Bretagne, régulièrement relayée par la presse, fait craindre une inflexion du dynamisme résidentiel. En Cornouaille, les élus et les chefs d'entreprise s'alarment : le parc de logements est saturé et un nombre croissant de ménages ne parvient plus à se loger. *A contrario*, le meublé de tourisme connaît une ascension fulgurante, dans de nombreuses zones touristiques, depuis l'émergence des plateformes de réservation. Cette orientation des biens immobiliers vers un usage commercial s'est particulièrement faite ressentir après la crise du Covid-19, avec une hausse de 34 % des annonces entre 2021 et 2023. Le meublé de tourisme est ainsi régulièrement accusé de détourner une partie du parc de logements, au détriment des habitants permanents. Qu'en est-il réellement ? Le meublé de tourisme est-il responsable de la crise du logement en Cornouaille ? Ce quatrième focus habitat synthétise l'état de la connaissance sur ce sujet.

LES MEUBLÉS DE TOURISME : DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES MEUBLÉS TOURISTIQUES, UNE RÉALITÉ PROTÉIFORME

Loin d'être uniforme, le meublé de tourisme se décline en configurations variées, n'ayant pas toutes les mêmes impacts sur le marché du logement. L'équation selon laquelle 1 meublé de tourisme en plus = 1 logement permanent en moins, ne s'applique pas de manière systématique.

De fait, la création d'un meublé de tourisme n'entre pas nécessairement en concurrence avec le logement permanent, notamment dans les secteurs où l'attractivité résidentielle est faible. De plus, les meublés de tourisme se sont d'abord développés dans un cadre d'économie collaborative, au sein de résidences principales ou secondaires, permettant à des propriétaires de partager l'usage de leur bien pour compléter leurs revenus ou de rentabiliser leur investissement immobilier. La professionnalisation¹ des loueurs de meublés touristiques est un phénomène plus récent, marqué par l'apparition d'investisseurs ayant construit ou acheté des logements dans le but de les transformer en meublés de tourisme.

Trois catégories de meublés peuvent être identifiées par le biais du schéma comme suit :



1^{re} catégorie :
Meublé de tourisme
dans une résidence
principale



2^e catégorie :
Meublé de tourisme
dans une résidence
secondaire



3^e catégorie :
Meublé de tourisme
comme investissement
locatif

UN EXERCICE COMPLEXE DE CARACTÉRISATION

Ces configurations distinctes ne sont pas faciles à appréhender sur les plans statistique et juridique. Des outils sont en cours de développement afin de répertorier de manière exhaustive le patrimoine immobilier et ses usages, comme la généralisation de l'identifiant fiscal consistant à immatriculer chaque local existant, la déclaration d'occupation via le service en ligne « gérer mes biens immobiliers » du portail des impôts, le futur déploiement du téléservice national de déclaration des meublés touristiques et la généralisation de l'expérimentation de l'API Meublés, permettant aux communes de contrôler le respect de la réglementation².

De fait, ces trois catégories n'ont pas les mêmes impacts sur l'offre de logement. Si la première catégorie – celle des meublés dans les résidences principales – ne pose pas forcément de problème à l'égard de la crise du logement, il s'agit cependant de veiller à ce que l'activité de meublé touristique ne supplante pas la destination principale du bien, notamment par l'instauration d'un nombre maximal de nuitées³.

La seconde catégorie des meublés dans les résidences secondaires ne constitue pas en soi une problématique dans la mesure où elle vient optimiser l'occupation de ces biens. Cependant, cette nouvelle pratique vient solvabiliser des résidences secondaires, de plus en plus nombreuses en Cornouaille (31 939 en 2021 contre 21 884 en 1999). Son impact sur le marché du logement devrait être interrogé dans les mêmes termes que le sujet des meublés de tourisme.

Pour la troisième catégorie, le propriétaire investisseur a privilégié la location meublée de courte durée, à destination touristique, au détriment de la location nue. Dans ce cas de figure, l'usage du bien n'est plus résidentiel mais commercial, entraînant *de facto* la perte d'un logement permanent, sauf dans le cas où le meublé est également utilisé pour du résidentiel en basse saison (ex : logement étudiant). Ce choix, de plus en plus fréquent, s'explique notamment par un régime fiscal plus avantageux et des obligations réglementaires plus souples que la location nue⁴. C'est cette catégorie en particulier qu'il convient d'interroger.

LES MEUBLÉS DE TOURISME EN CORNOUAILLE : UNE LECTURE LOCALE DU PHÉNOMÈNE

UNE RÉPARTITION CONTRASTÉE SUR LE TERRITOIRE

En Cornouaille, en 2023, 8 943 meublés de tourisme étaient répertoriés, dont 8 392 logements entiers. Ces

derniers sortent théoriquement du parc de logements disponibles pour les habitants – à moins d'être situés dans une résidence principale ou secondaire (par exemple, des ménages qui partent en vacances et qui louent leur résidence principale, ou encore des propriétaires de résidence secondaire qui louent leur bien quand ils n'y sont pas).

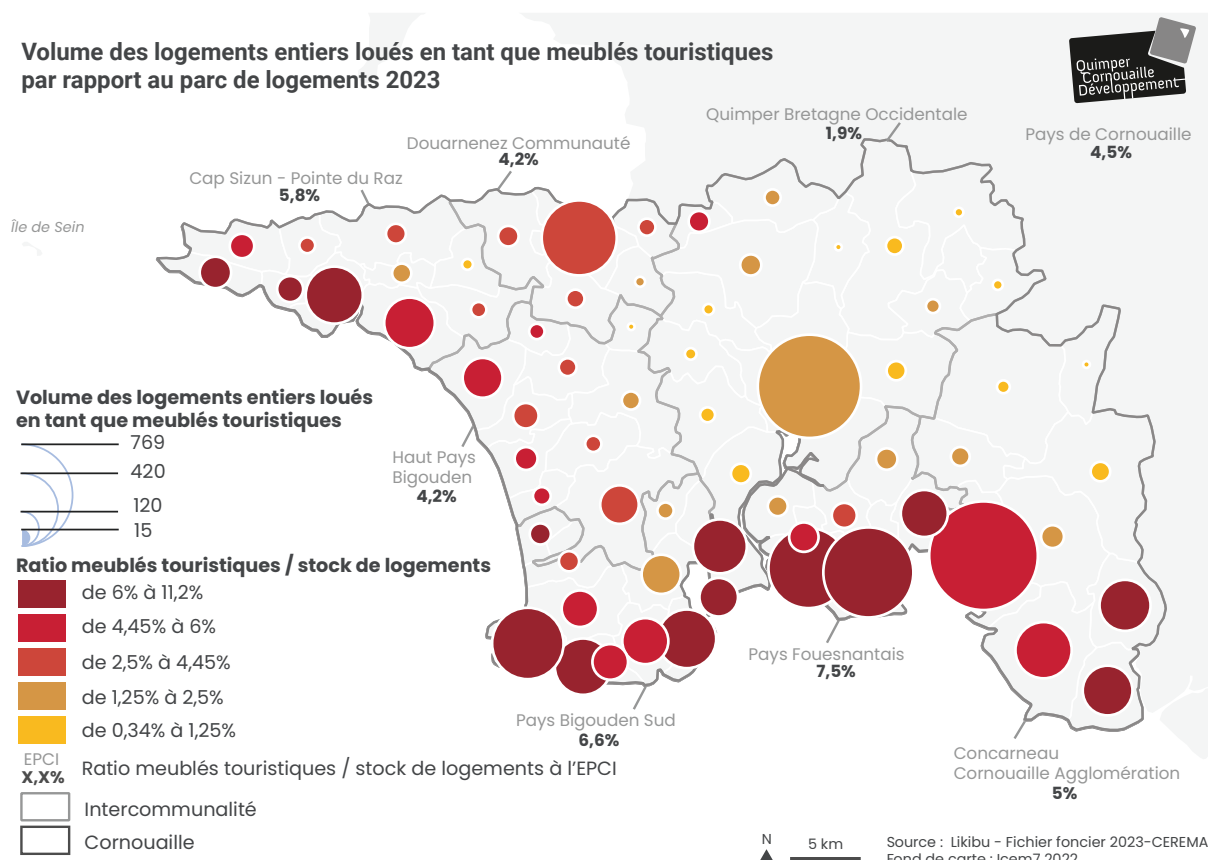
La localisation de ces hébergements varie en fonction de l'attractivité touristique, avec une nette distinction entre littoral et rétro-littoral. L'offre est également moins importante dans les communes situées au nord-est de la Cornouaille.

UNE OFFRE DE MEUBLÉS QUI EXPLOSE EN POST-COVID

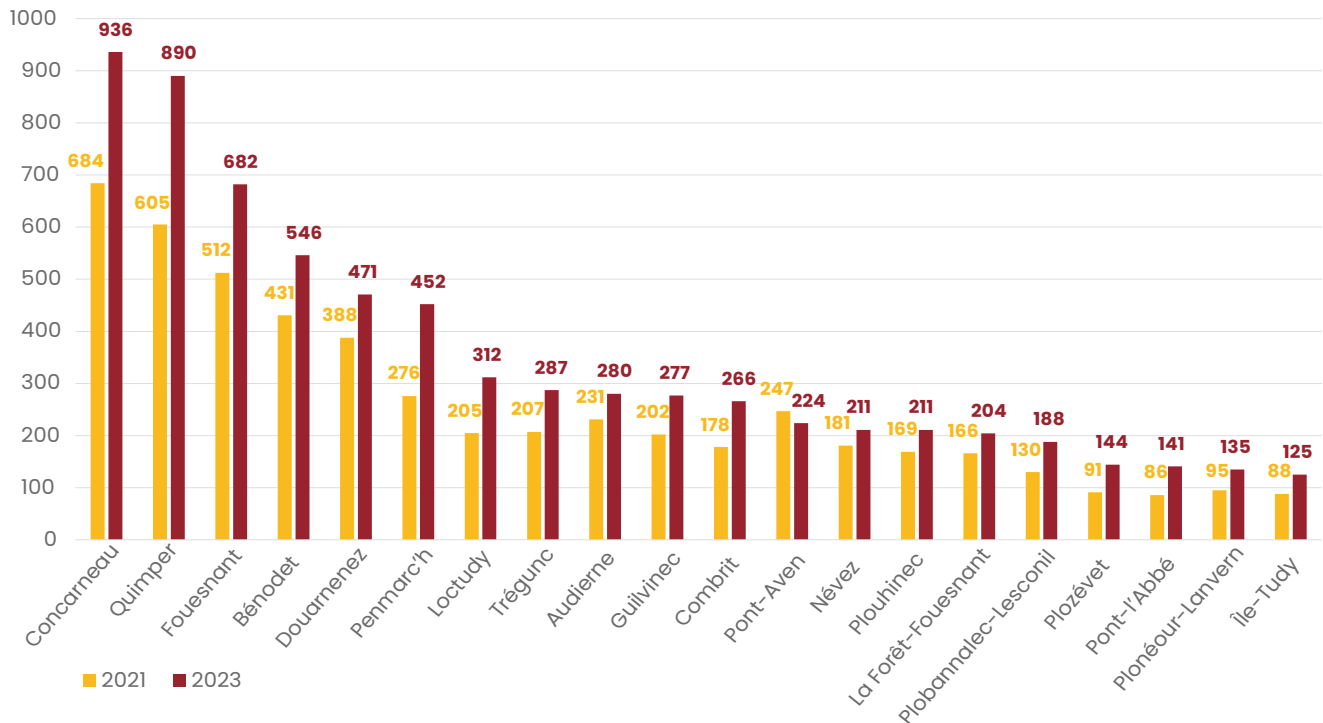
Depuis l'émergence des plateformes de réservation en ligne, le nombre de meublés de tourisme n'a cessé d'augmenter en France.

En Cornouaille, bien que le nombre de meublés ait sensiblement diminué en 2020 sous l'effet du Covid-19, il a retrouvé dès 2021 son niveau de 2019. Entre 2021 et 2023, 2 209 meublés supplémentaires (logements entiers) ont été enregistrés, soit une hausse de + 36 %, en dépit de premiers signes de stabilisation observés entre 2022 et 2023.

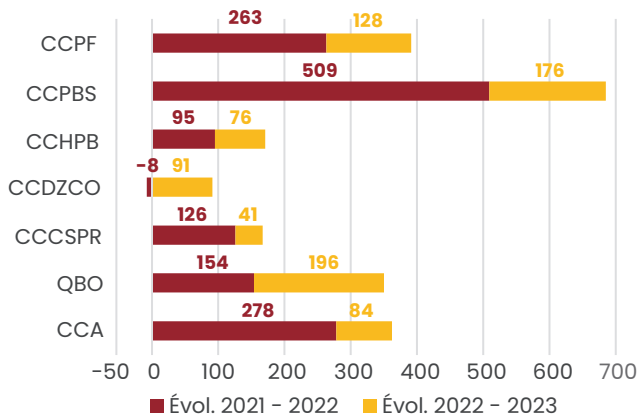
Des communes rurales ou rétro-littorales, qui n'avaient auparavant que peu ou pas de meublés touristiques, sont désormais confrontées au phénomène. D'autres, comme Quimper (+ 285), Concarneau (+ 252), Penmarc'h (+ 176) et Fouesnant (+ 170), constatent une explosion de l'offre.



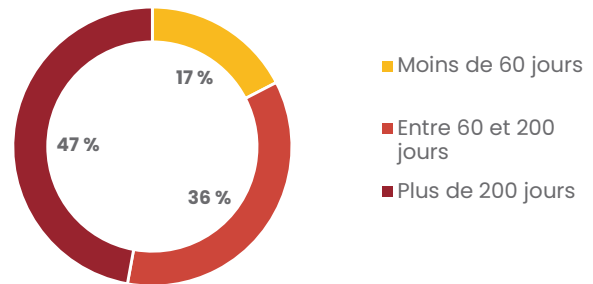
Top 20 des communes comptant le plus de meublés de tourisme et leur évolution entre 2021 et 2023 (logements entiers)



Évolution du nombre de logements entiers utilisés comme meublés de tourisme 2021-2023 par intercommunalité



Répartition des meublés de tourisme par nombre de jours disponibles en 2023 en Cornouaille (logements entiers uniquement)



UN MARCHÉ ATTRACTIF POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

La forte hausse des meublés touristiques en Cornouaille s'explique par le fait qu'il s'agit d'un marché particulièrement rémunérateur pour les propriétaires immobiliers.

Avec un chiffre d'affaires en évolution de + 19,7 % par rapport à 2021 (logements et chambres confondus), les loueurs de meublés touristiques en Cornouaille ont perçu un revenu annuel de 8 728 € en moyenne sur 2023. Entre 2021 et 2023, alors que le taux d'occupation moyen est resté stable, le prix moyen de la nuitée a augmenté de + 12 % et les biens sont en moyenne disponibles chacun 10 nuitées de plus par an.

Ainsi, en 2023, 83 % des meublés touristiques sont disponibles à la location plus de 60 jours par an et sortent probablement du marché locatif à vocation résidentielle.

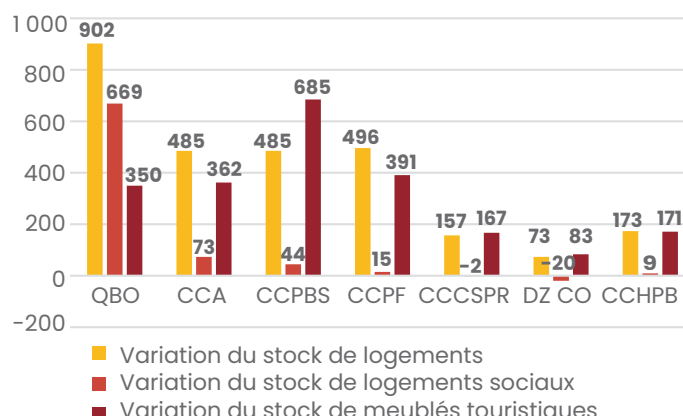
UN LIEN ÉVIDENT AVEC LA CRISE DU LOGEMENT ?

UNE OFFRE DE MEUBLÉS QUI AUGMENTE PLUS VITE QUE LE PARC DE LOGEMENTS

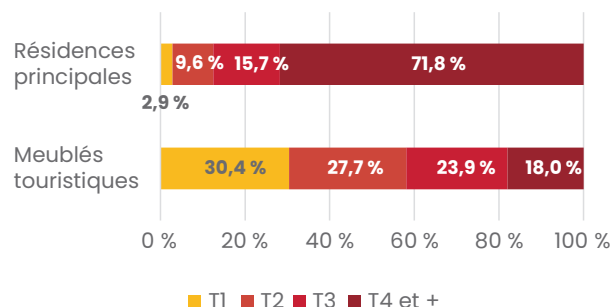
Entre 2021 et 2023, le volume de meublés touristiques a cru à un rythme bien plus rapide que celui des logements. Sur la même période, presque autant de logements entiers mis en location saisonnière ont été créés (+ 2 209) que de logements ont été produits en Cornouaille (+ 2 771), avec des disparités selon les secteurs.

Malgré sa progression, le développement de logements sociaux reste très inférieur à la création de meublés touristiques, avec seulement 788 logements sociaux mis en service en Cornouaille entre 2021 et 2023, alors que la demande a augmenté de + 36 % (5 439 demandes de logements sociaux en 2023⁵).

Comparaison entre les différentes variations de stock entre 2021 et 2023



Le parc de résidences principales et les meublés de tourisme selon la répartition par nombre de pièces en Cornouaille



UNE CONCURRENCE ACCRUE SUR LES TYPOLOGIES DE PETITS LOGEMENTS

82 % des meublés de tourisme sont composés de 3 pièces ou moins, alors que dans le parc de résidences principales, seuls 28 % des biens sont des T1, T2 ou T3.

Ces petits logements sont aussi les plus demandés par les ménages à revenus modestes ou de taille réduite (étudiants, saisonniers, jeunes actifs, familles monoparentales, etc.). Par exemple, les T2 et T3 représentent ainsi 67,5 % de la demande de logement social à Quimper Bretagne Occidentale. Cette demande pour du petit logement est générale au marché locatif, dans un contexte où la taille des ménages ne cesse de diminuer et où les prix de l'immobilier continuent d'augmenter.

De cette prédominance des meublés en T1, T2 et T3, la conséquence est de priver un certain nombre

de ménages de l'accès à des locations de longue durée. Depuis la période du Covid-19, le nombre de demandeurs de logements sociaux, initialement locataires du parc privé, a augmenté de + 30 %. Les deux principaux motifs avancés sont les suivants : soit le logement du parc privé devient trop cher, soit le propriétaire a donné congé au locataire pour reprise ou vente. Bien que ce congé soit légalement encadré pour protéger le locataire, les pratiques montrent que bien souvent ces ruptures sont utilisées de manière abusive pour permettre aux propriétaires d'augmenter les loyers ou de changer la destination de leur bien.

L'autre impact sur l'offre de logements concerne le type de biens proposés à la location à titre de résidence principale : de plus en plus de logements ne sont plus loués vides, mais meublés. Cela peut correspondre aux attentes d'un certain public (ex: jeunes actifs ou étudiants) mais exclut la majorité des ménages. En Cornouaille, l'offre de logements loués meublés a augmenté de + 45 % contre + 9 % pour les logements loués vides.

En conclusion, bien que l'impact des meublés de tourisme sur le marché du logement reste complexe à évaluer⁶, la concurrence entre le développement du parc de logements et celui des locations touristiques est évidente. Il semble alors nécessaire de mieux encadrer les meublés de tourisme en favorisant les usages résidentiels non seulement par des contraintes réglementaires et fiscales mais aussi par des incitations visant à encourager les propriétaires bailleurs à faire de la location nue.

1. La professionnalisation est conditionnée à l'atteinte d'au moins l'un des deux critères suivants : un chiffre d'affaires excédant 23 000 euros par an ; des recettes supérieures au montant total des autres activités du foyer fiscal.
2. Une API (Application Programming Interface) est une interface web qui permettra aux opérateurs de plateforme de verser directement et de façon standardisée les données réglementaires.
3. À l'heure où cette publication est rédigée, lorsqu'un meublé de tourisme se situe dans une résidence principale, il ne peut être loué plus de 120 jours par an.
4. Par exemple, la loi Climat et résilience oblige le propriétaire bailleur à réaliser un diagnostic de performance énergétique pour tout nouveau contrat de location conclu à partir de janvier 2023 (location en tant que résidence principale). À partir de 2025, les passoires énergétiques seront progressivement interdites à la location. À ce stade, les locations meublées touristiques ne sont pas concernées par cette obligation.
5. Ce chiffre exclut les demandes issues de ménages déjà logés dans le parc locatif social.
6. La demande exogène pour du logement ne relève pas seulement de la location touristique, mais aussi d'une croissance de population sur le territoire cornouaillais, portée par un solde migratoire positif (12 457 personnes arrivées entre 2015 et 2021, contre un solde naturel négatif de - 7 411 personnes).
Sources principales : données Likibu 2023 (issues des données AirBnb et HomeAway, excluant environ 20 % du stock de meublés), fichiers fonciers du CEREMA 2023, données Creha Ouest 2023.

Quimper Cornouaille Développement
Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex – Tél. 02 98 10 34 00 – contact@qcd.bzh – www.qcd.bzh

Santé environnement Invitation des élus aux groupes de travail pour l'élaboration du plan d'actions

Contexte :

Depuis 2023, la démarche santé environnement, portée par les deux contrats locaux de santé (CLS) de Cornouaille et de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), a permis de réaliser un diagnostic territorial couvrant les 7 EPCI concernés. En juin dernier, un séminaire de sensibilisation à la santé environnement a réuni une trentaine d'élus locaux (communes, intercommunalités, département et région), afin de prendre connaissance des caractéristiques du territoire cornouaillais et de réfléchir aux priorités à donner en matière d'actions.

Invitation aux groupes de travail :

L'attention des élus est attirée sur l'organisation de groupes de travail durant le 1^{er} trimestre 2025 autour des thématiques suivantes :

- Alimentation ;
- Qualité de l'air intérieur ;
- Qualité de l'air extérieur.

Ces ateliers, visant à coconstruire le plan d'actions santé environnement, seront délocalisés dans différentes zones :

- Quimper ;
- Fouesnant / Concarneau ;
- L'Ouest Cornouaille.

Afin de garantir une large mobilisation, les élus des EPCI sont invités via les canaux de communication de leurs intercommunalités.

Participation au groupe ressources « santé environnement » :

Le groupe ressources, chargé d'orienter la démarche globale, invite par ailleurs **un élu référent de chaque EPCI** à participer régulièrement à ses échanges. Cette participation est essentielle pour assurer une prise en compte optimale des enjeux spécifiques à chaque territoire.

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Conseil de développement de Cornouaille Rapport d'activités 2024 et composition

La composition du Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelée, validée par le Bureau de QCD, et les membres se sont réunis pour la première assemblée plénière le 17 décembre 2024.

Annexes :

- *Liste des membres du Conseil de développement de Cornouaille*
- *Rapport d'activités 2024 du CDC*

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
de Cornouaille

Nom	Prénom	Organisme	EPCI	Bureau	CA QCD	AG QCD	Leader titulaire	Leader supp	CML
CCA									
Renouvellement									
BODIN	Pascale	Gérante de Pascale Bodin carnettiste EI, auteure illustratrice	CCA						
PORTAL-SELLIN	Rachel	Directrice adjointe Finistère Mer Vent	CCA						
Propositions EPCI									
AMEZIANE	Nadia	Professeure au MNHN, membre du Césér Bretagne	CCA						
Cap Sizun Pointe du Raz									
Renouvellement									
GORAGUER	Marie Andrée	Retraîtée, ingénieure eau et environnement, Administratrice de Bretagne Vivante	CCCS					1	
GOUZIE	Annie	VP ADESS, retraitée ingénieure recherche sociologue - maritime et pêche	CCCS	1					1
Propositions EPCI									
PUECH	Paul	Ancien directeur de Kerne Elagage, Président de l'interclub économique de Cornouaille	CCCS						
GOMEZ	Laurent	Ancien ingénieur	CCCS						
Candidatures extérieures									
ALLANIC	Claude	Ancien officier sapeur pompier, membre du Conseil des sages d'Audierne	CCCS						
GARGADENNEC	Ronan	Ancien fileyeur	CCCS						
PHILIPPE	Marie-Hélène	Administratrice Bretagne Vivante	CCCS						
JACQUOT-BARRAULT	Sylvie	Maitresse de conférences honoraire	CCCS						
Haut Pays Bigouden									
Renouvellement									
FOLK	Leon	Retraité, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	CCHPB						
GUIAVARCH	Maryvonne	Personne qualifiée	CCHPB					1	
Propositions EPCI									
Pays bigouden Sud									
Renouvellement									
ACQUITTER	Thierry	Hotelier, fondateur Bigouden Makers	CCPBS						
DUGOUA	Daniel	Retraité, ANPE	CCPBS			1	1		
Propositions EPCI									
MAMINO	Hervé	Directeur du lycée professionnel maritime	CCPBS						
THOMAS	Patricia	Responsable d'agence chez O2 services	CCPBS						
FRANGEUL	Jean-Luc	Responsable de l'association Outils en main	CCPBS						
LATIMIER	Anna	Directrice d'Haliotika	CCPBS						1
TROLEY	Yann	Salarié coordinateur de NPB	CCPBS					1	
LE LAY	Ludovic	Armateur à la pêche hauturière (Hent ar Bugale)	CCPBS						
Candidatures extérieures									
LE GUEN	Marie	Présidente association « Demain, Saint-Gué »	PBS			1			
MORICEAU	Janick	Administratrice Accueil Migrants Pays Bigouden	PBS	1			1		
AUGRAIN	Angélique	Cheffe d'entreprise	PBS			1	1		
LE BEAU	Françoise	Développement de projets cinématographiques	PBS						
AURENCHE	Marie	Cheffe d'entreprise	PBS						
Pays Fouesnantais									
Renouvellement									
BILLON	Albert	Retraité - DIRECCTE Bretagne / Mutations Economiques Finistère	CCPF	1	1	1	1		
JODOCIUS	Xavier	Retraité banques et assurances, Président des Ateliers fouesnantais	CCPF	1	1	1			1
LE CORRE	Jean-Paul	Retraité électrotechnicien-chauffagiste, ex-élu CMA & CMAR	CCPF	1		1		1	
L'HOSTIS	Denez	Retraité, chercheur INRA et IFREMER, Président d'honneur de France Nature Environnemer	CCPF						
Propositions EPCI									
LAHUEC	Irène	Agricultrice en retraite	CCPF				1		
Candidatures extérieures									
FILETTE	Philippe	Directeur général des Ateliers fouesnantais	CCPF						
Douarnenez Communauté									
Renouvellement									
BREMAUD	Loïc	Retraité, enseignant chercheur à l'Université de Rennes 2	Douarnenez Co						
CARETTE	Aude	Directrice de l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez	Douarnenez Co						
LE MOAN	Amandine	Co-fondatrice de l'association Ystopia	Douarnenez Co						
SERGENT	Gildas	Retraité chef cuisinier marine marchande, ex co-Président d'Emglev Bro D et Inizi	Douarnenez Co	1				1	
BIGOTEAU	Monique	retraîtée, ingénieure en recherche au CNRS	Douarnenez Co					1	
Propositions EPCI									
TUPIN	Hugues	Ancien agent de collectivité territoriale	Douarnenez Co				1		
HASCOET	Pascal	Marin	Douarnenez Co	1					1
CHANCERELLE	Bruno	Ancien cadre commercial	Douarnenez Co				1		
Candidatures extérieures									
BAUMIER	Jean-Xavier	Responsable technique CIAS Cap-Sizun Ehpad La Fontaine	Douarnenez Co						
HAVART	Jan-Mai	Chanteur	Douarnenez Co						
HAMARD	Swen	Professeure de Breton	Douarnenez Co						
QBO									
Renouvellement									
BOUSSARD	Claude	Retraité, Fédération finistérienne des entreprises de travaux publics	QBO	1					
DAUDUS	Malvina	Directrice du développement à l'OPAC de Quimper	QBO	1	1	1			
GOUEROU	Anne	Réalisatrice, Vice-Présidente du Pôle Audiovisuel de Douarnenez Cornouaille	QBO						
GUILLAMOT	Yann	Retraité, Président d'un comité de soutien à Diwan, membre du Bureau de Mervent	QBO						
HUNTZINGER	France	Retraîtée Universitaire, Présidente ADESS Pôle Economie sociale et solidaire en Cornouail	QBO	1			1		
NOIZET	Pascal	Permanent CFTD Secrétaire départemental UD CFTD du Finistère	QBO						
MENGUY	Yannig	Directeur MERVENT	QBO						
RAGUENES	Nicole	Retraîtée, Analyses agro-alimentaires	QBO				1		
TAMARO	Annick	Enseignante chercheur UBO : enseignante à l'ESIASB et chercheur au LEGO	QBO						
VAN WIJK	Guillaume	Coordinateur ADESS Cornouaille	QBO						
Propositions EPCI									
Candidatures extérieures									
TAMARO	Bertrand	Fondé de pouvoir (adjt Dir Finance) Cpm du Finistère	QBO					1	
POULIQUEN	Yannick	Mission Locale de Cornouaille	QBO						
LE ROUX	Brigitte	CFDT	QBO						
PETIT	Martine	Co-Fondatrice de l'ACTES (Alliance Citoyenne pour la Transition Écologique et Sociale) en Cornouaille - Alternatiba. Membre de Eau et Rivières de Bretagne	QBO	1				1	
LE DOZE	Delphine	Directrice Espace associatif de Quimper	QBO					1	
CHAMBRES CONSULAIRES									
MUZELLEC	Gwenaëlle	Gérante de l'Atelier du Staff, élue CMA, trésorière CAPEB	CMA	1	1	1			
LE BIHAN	Colin	Gérant de Le Bihan Opticiens	CCI	1	1	1			
PIRIOU	Nathalie	Gérante Hôtel Kerodet	CCI	1	1	1			

Calendrier prévisionnel des instances & autres réunions / événements

Bureaux / Conseils d'administration / Assemblées générales

- Mardi 4 mars : **Bureau**
- Mardi 29 avril : **Bureau**
- Mardi 20 mai (14h30) : **Conseil d'administration & Assemblée générale** (clôture des comptes)
- Mardi 30 septembre : **Bureau**
- Mardi 14 octobre (14h30) : **Conseil d'administration**
- Mardi 25 novembre : **Bureau**
- Mardi 16 décembre (14h30) : **Conseil d'administration** (sous réserve)

Autres réunions / événements

- Mardi 4 février : **Copil Destination n°1 (Cuzon)**
- Mardi 4 février : **Bureau syndical SYMESCOTO**
- Mardi 18 février : **Copil Révision du SCoT de l'Odét – Commerce**
- Mardi 25 février : **Copil Révision du SCoT de l'Odét – Validation DOO**
- Mardi 4 mars : **Second atelier marque employeur territoriale avec les EPCI**
- 22 au 24 mars : **Réseau TYNEO au Salon de l'habitat Déficom (Quimper)**
- Mardi 1^{er} avril : **Atelier marque employeur territoriale avec l'APEC**
- Mercredi 2 avril : **Copil Destination n°2**

Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Instances

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

soisik.dijon@qcd.bzh

Quimper Cornouaille Développement

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

www.qcd.bzh